RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00655
Numéro SIREN : 379 808 207
Nom ou dénomination : CHAUVIRE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 4655

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS

30 SEPTEMBRE 2023

"Comptes certifiés exacts"

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	30 660	17 480	13 180	13 411	231-	1. 72-
	Autres immobilisations corporelles	282 797	225 442	57 355	90 933	33 579-	36. 93-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	4 169		4 169	4 169		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	317 626	242 923	74 703	108 513	33 810-	31. 16-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	97 127		97 127	159 141	62 014-	38. 97-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	340 656		340 656	146 423	194 233	132. 65
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	325 865	58 300	267 565	262 186	5 378	2. 05
	Autres créances	131 006		131 006	243 433	112 427-	46. 18-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 543		26 543	48 554	22 011-	45. 33-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 307		9 307	29 409	20 102-	68. 35-
	Total III	930 504	58 300	872 204	889 146	16 942-	1. 91-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 248 130	301 223	946 907	997 659	50 752-	5. 09-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an 45 129

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	100 000	100 000		
	Report à nouveau	255 869	255 586	283	0. 11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	406 319	430 869	24 550-	5. 70-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	36 510	42 316	5 806-	13. 72-
	Provisions pour charges				
	Total III	36 510	42 316	5 806-	13. 72-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	41 198	62 346	21 148-	33. 92-
	Concours bancaires courants	10 516	204	10 313	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	1 291	1 284	7	0. 56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	76 219	68 967	7 252	10. 52
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 826	177 539	29 713-	16. 74-
	Dettes fiscales et sociales	186 062	174 952	11 111	6. 35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	40 965	39 183	1 782	4. 55
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	504 078	524 474	20 396-	3. 89-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	946 907	997 659	50 752-	5. 09-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	481 823	483 297		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 946 907 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -4550 €uros ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables (PCG art. 833-1, 833-2/1)

Les comptes sociaux de la SARL CHAUVIRE DIFFUSION sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».
La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat net des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus et les frais accessoires.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice en fonction de la convention collective nationale de production agricole et cuma, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 670		3 990
Matériel de transport	266 034		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 763		
TOTAL	309 467		3 990
Autres titres immobilisés	4 169		
TOTAL	4 169		
TOTAL GENERAL	313 636		3 990

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			30 660	30 660
Matériel de transport			266 034	266 034
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 763	16 763
TOTAL			313 457	313 457
Autres titres immobilisés			4 169	4 169
TOTAL			4 169	4 169
TOTAL GENERAL			317 626	317 626

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 259	4 221		17 480
Matériel de transport	175 714	33 259		208 973
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 150	319		16 470
TOTAL	205 123	37 800		242 923
TOTAL GENERAL	205 123	37 800		242 923

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 221				
Matériel de transport	33 259				
Matériel de bureau informatique mobilier	319				
TOTAL	37 800				
TOTAL GENERAL	37 800				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	42 316	36 510	42 316		36 510
TOTAL	42 316	36 510	42 316		36 510

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	61 661	22 430	25 790		58 300
TOTAL	61 661	22 430	25 790		58 300
TOTAL GENERAL	103 977	58 940	68 106		94 810
Dont dotations et reprises d'exploitation		58 940	68 106		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	50 594	5 465	45 129
Autres créances clients	275 271	275 271	
Personnel et comptes rattachés	600	600	
Impôts sur les bénéfices	18 953	18 953	
Taxe sur la valeur ajoutée	103 608	103 608	
Débiteurs divers	7 845	7 845	
Charges constatées d'avance	9 307	9 307	
TOTAL	466 178	421 049	45 129

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 538	10 538		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	41 177	18 922	22 255	
Fournisseurs et comptes rattachés	147 826	147 826		
Personnel et comptes rattachés	105 680	105 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 112	63 112		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 664	5 664		
Autres impôts taxes et assimilés	11 607	11 607		
Groupe et associés	1 291	1 291		
Autres dettes	40 965	40 965		
TOTAL	427 859	405 603	22 255	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 137			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions/parts sociales	20. 0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 398
Total	33 398

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	256
Emprunts et dettes financières diverses	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 063
Dettes fiscales et sociales	105 543
Autres dettes	1 558
Total	166 478

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 307
Total	9 307

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 177
Total	41 177

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		42 462
Intérêts sur emprunts	643	
Gage s/vehicule	41 819	
Total (1)		42 462

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				29 849	29 849
Amortissements					
- dotations de l'exercice				6 219	6 219
Total				6 219	6 219
Redevances payées					
- exercice				7 474	7 474
Total				7 474	7 474
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				8 107	8 107
- entre 1 et 5 ans				16 890	16 890
Total				24 997	24 997
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				298	298
Total				298	298
Montant en charge sur l'exercice				6 798	6 798

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : 4.06 %
- Taux d'évolution des salaires : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 20 % non cadres et 45% cadres
- Table de mortalité : TG 05
- Age de départ à la retraite : 64 ans

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS
(La « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25 MARS 2024

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Constatant que le bénéfice distribuable se compose comme suit :

· De la perte nette comptable de l'exercice clos le 30-09-2023	- 4.549,69 €
· Du « report à nouveau » figurant au bilan 30-09-2023	255.868,80 €
Soit un bénéfice distribuable de	**251.319,11 €**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Gérant, d'affecter cette somme de la manière suivante :

· A titre de dividende	20.000,00 €
· Au compte « report à nouveau »	231.319,11 €
Soit un total égal au bénéfice distribuable de	**251.319,11 €**

Le dividende unitaire brut par part sociale est ainsi fixé à 8 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social de la Société à compter de ce jour.

Il est précisé que les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à un prélèvement à la source au titre des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles au prélèvement social) dont le montant s'élève à 17,2 % du montant brut du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Par ailleurs, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès

de la Société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois en <fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les revenus distribués perçus par les associés qui ont le statuts TNS dans la Société, leurs conjoints ou leur partenaire auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- Aux prélèvements sociaux pour la faction des revenus distribués qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et solde moyen annuel de leurs comptes courants,

- Aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des revenus distribués qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.

Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2023, le compte « report à nouveau » sera ramené de la somme de 255.868,80 euros à la somme de 231.319,11 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
30/09/2022	8,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	-
30/09/2021	30,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	-
30/09/2020	8,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 25 mars 2024 »

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant